

Notaires

En hébreu: **Notarion** - נוטריון

Tout d'abord, il est important de noter qu'afin de devenir notaire en Israël, il faut d'abord devenir avocat.

Pour être avocat il faut suivre la procédure telle qu'expliquée via ce lien:

Un avocat qui souhaite être notaire doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre un citoyen israélien
- Etre membre du barreau israélien
- Ne pas avoir été condamné pour un délit ou un crime et ne pas avoir été suspendu du barreau israélien
- Le notaire doit avoir une expérience d'au moins 10 ans de pratique du droit
- Le notaire doit avoir passé une formation et une préparation particulières

L'avocat qui souhaite devenir notaire et qui remplit tous les critères ci-dessus, doit contacter et postuler auprès du **Comité des licences de certification notariale au sein du Ministère de la Justice**.

Ce Comité, qui décide qui peut devenir notaire, se réunit plusieurs fois par an et examine les applications des avocats ayant soumis une demande.

Afin de pouvoir exercer en tant qu'avocat en Israël, il faut passer un certain nombre **d'examens d'équivalences** et ce, quel que soit votre statut professionnel, ce que vous avez étudié et le pays d'où vous venez.

Pour plus d'informations sur la procédure d'équivalence pour les avocats, veuillez consulter la rubrique Avocats.

Le ministère de l'intégration prévoit de rembourser jusqu'à 4000 shekels les frais de traduction des documents demandés.

Pour faire la demande de remboursement, il faut avoir fait l'alyah, et faire la demande auprès du ministère de l'intégration de votre ville. Une commission sera engagée afin de valider votre demande.